

Berne, Genève, le 19 mai 2015

Réaction à l'éditorial « Sperisen, une justice coloniale »

Madame,

Nous avons pris connaissance de votre éditorial « Sperisen, une justice coloniale » publié le 12 mai 2015 sur le site de la TdG.ch. Nous regrettons votre lecture des faits qui vous amène à conclure que les enquêtes successives menées par des procureurs Guatémaltèques, celles conduites durant des années par plusieurs ONG, puis celle du Ministère public Genevois sont toutes biaisées, et que les jugements rendus par deux tribunaux distincts le sont également.

Toutefois, l'objet de notre courrier de ce jour n'est pas de tenter de vous convaincre du contraire, puisqu'il semble que votre opinion ait été faite depuis les prémices de cette affaire.

Dans votre article, vous avez écrit : « Le procureur Yves Bertossa, les avocats de la partie plaignante, l'ONG TRIAL, bref, tous ceux qui ont poursuivi Erwin Sperisen, pavoisent et applaudissent ». Vous avez omis de mentionner que ce sont plusieurs ONG et non pas uniquement TRIAL qui ont travaillé sur ce dossier depuis de longues années. Les efforts fournis par chacune d'entre elles pour porter les faits devant la justice ont été considérables. Si vous aviez pris le temps à l'issue du procès de vous intéresser – comme le voudrait votre profession – non exclusivement au point de vue des avocats de la défense, mais également à celui du procureur, de la Partie-civile et des ONG, vous auriez pu constater que chacune des ONG étaient présentes, comme elles l'ont été l'an dernier également.

Nous constatons qu'au cours des deux procès qui se sont déroulés à Genève, jamais vous n'avez jugé utile de contacter les représentants des ONG afin de vous intéresser à leur connaissance du dossier depuis ses débuts et à la nature de leur engagement.

Cela étant, nous tenons à préciser ici qu'aucune de nos ONG n'a « pavoisé » à l'énoncé du verdict. Nous avons au contraire exprimé, d'une voix commune et sobrement, notre satisfaction envers ce que nous considérons comme une avancée significative de la lutte contre l'impunité face aux crimes d'état. Nous avons également exprimé notre solidarité envers les victimes des exactions de la police guatémaltèque, auxquelles justice a été rendue par ce jugement.

A ce titre, nous vous demandons d'apporter un rectificatif à votre éditorial, en rajoutant la mention des autres ONG qui ont travaillé sur cette affaire et qui sont toutes co-responsables de ce dossier et co-signataires du communiqué de presse ci-joint, à savoir : l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT-Suisse) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous remercions pour votre retour.

Salutations distinguées,

pour l'OMCT - Gerald Staberock - Secrétaire Général
pour l'ACAT Suisse - Bettina Ryser - Secrétaire Générale
pour la CGAS - Claude Reymond - Secrétaire Syndical